

Bulletin d'information sur les pesticides

N°2 - Mars 2021

Actualités législatives et réglementaires



Le Mexique interdit le glyphosate et le maïs OGM

Andres Manuel Lopez Obrador, président du Mexique, a décrété l'arrêt progressif de l'usage des herbicides à base de glyphosate, ainsi que l'interdiction des cultures de maïs génétiquement modifié. Cette décision est pionnière en Amérique Latine et même au-delà.

Le gouvernement mexicain a publié le 31 décembre 2020 un décret interdisant l'utilisation des herbicides à base de glyphosate à partir de 2024 au nom du principe de précaution. Cette décision est liée au classement du glyphosate comme « *cancérogène probable* » par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en mars 2015. Le décret précise : « *Dans le but d'atteindre l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire, notre pays doit s'orienter vers la mise en place d'un système durable et culturellement adapté de la production agricole, grâce à l'utilisation de pratiques et d'intrants agro écologiques qui sont sans danger pour la santé humaine, la diversité bio-culturelle du pays et l'environnement, ainsi qu'en accord avec les traditions agricoles du Mexique.* »

Mais 2024 est encore loin. Jusqu'à présent, les pressions des Etats-Unis et de Bayer, le plus gros exportateur de glyphosate au Mexique, récemment [documentées](#) par l'association américaine *Center for Biological Diversity* (CBD), n'ont pas fait revenir le Mexique sur sa décision, comme cela a été le cas en [Thaïlande](#). Pour la santé des Mexicains et la préservation de leur environnement, il est important que les autorités mexicaines ne cèdent pas aux intérêts économiques de l'agrochimie.

Le décret présidentiel stipule également que les autorités « *révoqueront et s'abstiendront d'accorder des permis pour la dissémination dans l'environnement de semences de maïs génétiquement modifié* ». Les cultures transgéniques de maïs n'ont jamais été autorisées au Mexique, mais la décision du président clarifie la situation. Dans ce pays, la culture du maïs, sa place dans l'alimentation et la présence historique de cette céréale au cœur de la culture mexicaine donnent à sa protection une valeur particulière. Le gouvernement mexicain a également interdit l'importation de maïs génétiquement modifié, que ce soit pour la consommation humaine ou animale. Les importations de maïs génétiquement modifié seront réduites peu à peu jusqu'à être nulles d'ici 2024.

L'objet de ces décisions est de contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaires, ainsi que de protéger le « *maïs indigène, les champs de maïs, la richesse bio-culturelle, les communautés agricoles, le patrimoine gastronomique et la santé des mexicains* ».

[Retour au site de Justice Pesticides](#)